



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 7 -
SÉANCE N° 526 DU 12 FÉVRIER 2024

CESSION D'UNE PARTIE DU SITE DE L'ANCIEN FOIRAIL À LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin (à partir de 18 h 41), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 47), James Charbonnier (jusqu'à 22 h 18), Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 00), Samia Soultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon (jusqu'à 18 h 41), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino (à partir de 20 h 00), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Était excusé ou absent

Paul Le Gal-Huamé, conseiller municipal.

James Charbonnier et Ludivine Leduc sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 février 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 FÉVRIER 2024

CESSION D'UNE PARTIE DU SITE DE L'ANCIEN FOIRAIL À LAVAL
AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-9, L1311-11 et L1311-12, L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L3211-14,

Considérant la politique de développement de l'économie circulaire et de réemploi des ressources menée par Laval Agglomération,

Considérant la nécessité, pour Laval Agglomération, de disposer d'une emprise foncière d'environ 2 ha pour y réaliser son nouveau projet de déchetterie et atteindre ses objectifs,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire d'un terrain cadastré section OA numéro 127, situé zone des Touches, au 40 boulevard Buffon sur la commune de Changé, répondant aux critères définis par Laval Agglomération,

Que cette dernière s'est portée acquéreur d'une emprise d'environ 20 000 m² compatible avec le maintien de l'activité de restauration présente sur le site,

Vu l'avis du service des domaines en date du 12 décembre 2023,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La cession partielle du site du foirail au profit de Laval Agglomération, situé au 40 boulevard Buffon sur la commune de Changé, correspondant à une emprise d'environ 20 000 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section OA numéro 127, est approuvée.

Article 2

La cession s'effectue au prix de 25 €/m², soit pour un montant estimé à 500 000 €.

L'acte notarié sera reçu par l'étude Collet - Ory - Rozel - Desmots, notaires associés à Laval.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault